# EXTRAIT DU REGISTRE DES DEL

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le ATTONS

ID: 058-265801944-20240411-DEL11042024\_12-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal: 7 Procurations: 2

## Présents (10):

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrianne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Serge Jentzer, Administrateur

# Excusés (3):

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer François Diot, Conseiller Municipal Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

#### DEL11042024-12

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET "PAGODE" POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR ET POUR LE FINANCEMENT DES REPAS SERVIS AUX PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

# Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles, Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Considérant que les prestations offertes par l'accueil de jour du PRADO répondent pleinement aux besoins des populations accueillies, puisqu'elles offrent :

- → Un accueil des personnes sans abri et aussi celles en grande précarité
- → Une possibilité de bénéficier de repas de qualité, via le restaurant social intégré au PRADO

Considérant l'implication du C.C.A.S. et les relations partenariales établies avec l'accueil de jour du PRADO dans l'intérêt des publics accueillis et portant notamment sur les élections de domicile, les situations et accompagnement des personnes avec participation aux réunions de synthèse,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Considérant le bilan du partenariat établi lors d'une rencontre le la lidicio de la li

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association "PAGODE" pour le fonctionnement de l'accueil de jour au titre de l'année 2024,

## Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De renouveler le soutien du C.C.A.S de Nevers à l'association "PAGODE" pour l'activité de l'accueil de jour et le financement des repas servis au restaurant social,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat établie pour les années 2024 à 2026, soumise à votre examen et ceux de l'avenant n° 1 à ladite convention fixant le montant de la subvention du C.C.A.S. au titre de l'année 2024 à hauteur de 11 000 €, pour le fonctionnement de l'accueil de jour,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 2 procurations).

Mme Éliane Barbier-Humeau, Administratrice au titre de PAGODE na pas pris part au vote.

La Vice-Présidente, Martine Mazover